



Association pour l'Alternative en Médecine

« Pour une information sur les médecines alternatives et complémentaires en faveur de leur reconnaissance et leur intégration dans les secteurs de la médecine libérale et hospitalière »

Numéro 13 mars 2007

EDITO

- Recrutement de nouveaux membres du conseil et du bureau
- questions diverses

après avoir remercié les participants pour leur présence, le président expose le rapport moral et le bilan des activités de l'APAM :

STRUCTURE APAM 2006

Le bureau de l'APAM est composé des membres suivants :

Pierre Popowski, Président, Sophie Taylor, Trésorière, Irma Knibbe, Secrétaire

Les membres du conseil sont : Georges Tron, Virginie Camelin, Udo Giavarini, Rémi Grundey, Pierre Rémy, Dominique Brunet, Ghislaine Popowski.

Les membres du conseil scientifique sont : Pierre Popowski, Michel Fabre et Serge Bamas
Michel Fabre est démissionnaire.

Pierre Popowski

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le bureau simple s'est réuni 2 fois.

Le conseil d'administration s'est réuni 9 fois depuis la dernière assemblée générale.

ADHERENTS

L'association compte **113** adhérents à jour de cotisations et **115** adhérents qui n'ont pas à ce jour renouvelé leur adhésion mais qui n'ont pas démissionné.

Assemblée générale du 15 décembre 2006

Draveil, Maison des Associations, Haies St Rémy

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 15 décembre 2006.

L'association compte 113 membres à jour de cotisations, le nombre de présents ou représentés était de 47, ainsi le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du rapport moral et bilan des activités 2005/2006,
- Approbation du rapport financier,

BULLETINS

4 Bulletins ont paru en année pleine.

1 bulletin a paru en 2005 (n°9) et 3 bulletins en 2006 (n° 10, 11, et 12).

RENCONTRES MINISTERIELLES

Grâce aux interventions de Georges TRON, le Dr POPOWSKI a pu poursuivre ses contacts avec le Ministère de la santé. Elles ont été fournies mais peu productives.

- Mardi **20 décembre 2005** : rencontre avec Mme Fabienne BARTOLI, conseillère de M. le Ministre de la Santé Xavier BERTRAND ;
- Jeudi **12 janvier 2006** : rencontre avec Mme Françoise WEBER + Pr Guy NICOLAS, ancien Président du HCSPF, cardiologue, M. Pierre ROUSSEL, MISP, et Mme Catherine BARAT, pharmacienne AFSAPS ;

- Jeudi **23 février 2006** : rencontre avec M. Gérard BREART, accompagné Dr POITEVIN, homéopathe et chercheur. Lettre est faite parallèlement à M. le Pr. MATILLON. Pour obtenir un financement dans le cadre du Plan Hospitalier de Recherche Clinique (P.H.R.C.), il est nécessaire de faire établir le protocole de recherche par des méthodologistes travaillant au sein d'une unité INSERM rattachée à un CHU. Contact a été pris fin février avec Mme Geneviève CHENE, chercheur travaillant à l'Université Victor Segalen BORDEAUX 2. La proposition de Mme CHENE, d'alerter M. le Pr SALAMON, directeur de l'unité INSERM U593 « Epidémiologie et santé publique » – Université de Bordeaux2 - sur la problématique de la recherche clinique concernant l'homéopathie en médecine ambulatoire, est restée sans réponse.
- Mardi **5 septembre 2006**, le Dr Popowski et M. Georges TRON ont été reçus par M. Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarités, en compagnie de M. Laurent HABERT, Conseiller auprès du Ministre. L'entretien, très convivial, a duré une heure 15.
- Le Dr POPOWSKI, en remettant un rapport écrit, rappelle les craintes du monde homéopathique de voir dérembourser totalement cette thérapeutique, et exprime son désir d'obtenir de l'aide du Ministère pour développer une recherche clinique ambulatoire de qualité, rendant irréfutable (car « basée sur des preuves ») le service médical rendu de celle - ci.
- Le Dr POPOWSKI insiste sur le souhait des **ostéopathes** de voir leur titre sortir de l'impasse réglementaire dans laquelle il se trouve.
- Il signale enfin la problématique de la rémunération des actes **d'acupuncture**.
- M. Georges TRON, développant un argumentaire allant dans le même sens, insiste particulièrement sur le **dossier de l'ostéopathie**, en remettant un rapport écrit.
- En réponse, l'essentiel du point de vue de M. le Ministre s'exprime dans les considérations synthétiques suivantes :

- Il ne faut surtout pas « évaluer » l'homéopathie ;
- Aucune recherche clinique, même la plus sérieuse, ne pourra jamais persuader les tenants de la techno – structure hospitalo universitaire et académique (soutenue par les laboratoires pharmaceutiques) de la validité de l'homéopathie. Trop d'a priori règnent, et il n'y a pas de modèle expérimental valide concernant le mode de fonctionnement de cette pratique thérapeutique.

- Le Ministère est en faveur de l'homéopathie et des médecines complémentaires. En témoignent les prises de position de M. Xavier BERTRAND dans le journal « Le Monde » concernant le déremboursement, et ses témoignages de sympathie itératifs (en particulier la visite d'un laboratoire homéopathique à Belfort...)
- Les homéopathes doivent développer des actions basées sur ce qui fait traditionnellement leur richesse et leur force, c'est-à-dire leurs patients, qui témoignent inlassablement de l'efficacité et de l'innocuité de cette thérapeutique, ainsi que de l'efficacité de cette pratique depuis près de 200 ans !
- Les homéopathes doivent apprendre à communiquer, dans le but de « faire savoir leur savoir – faire », et à diligenter des enquêtes de satisfaction auprès d'un public qui leur est acquis.
- Le Ministère est disposé à les aider à développer des plans de communication, si cela s'avère nécessaire.

Au terme de cet entretien :

1. Concernant le dossier de l'homéopathie, il a été décidé de poursuivre la démarche correspondant à la question à l'ordre du jour, en la développant dans deux directions complémentaires :

- D'une part, enrichir les contacts avec les Facultés de médecine (Lyon, Bordeaux, Marseille...), l'INSERM et les CHU, afin de tenter de promouvoir un projet de recherche clinique basé sur un montage irréfutable, qui permette de déposer un dossier complet auprès du comité exécutif du PHRC, afin de dégager une offre de **financement public** avec de bonnes chances de ne pas être rejeté pour insuffisance méthodologique. Le Dr POPOWSKI se charge de téléphoner à nouveau Mme CHENE, ce qu'il a fait le 7 septembre 2006. Mme CHENE a réitéré sa proposition du mois de février, à savoir de transmettre cette demande à M. le Pr SALAMON. Cette proposition reste pour l'heure sans réponse ;
- D'autre part, prendre contact avec les dirigeants du laboratoire BOIRON – DOLISOS pour étudier avec eux la faisabilité d'un protocole de recherche clinique concernant la pratique de l'homéopathie en médecine ambulatoire, mais basé sur un **financement privé**. M. Georges TRON se charge de prendre contact. Cette proposition reste pour l'heure sans réponse ;

- Les deux projets n'étant pas antagonistes mais **complémentaires**, ils laissent bien entendu la place à toutes les variations sur le même thème. L'essentiel réside dans la tentative de mise en œuvre de toutes les bonnes volontés et ce, au plus haut niveau, dont synergie devrait aboutir à terme à la sortie des Médecines Complémentaires en général, et de l'homéopathie en particulier, de l'impasse épistémologique et idéologique dans laquelle on veut les maintenir artificiellement depuis 20 ans, alors que leur « service rendu » n'est plus à démontrer.
- M. Laurent HABERT confirme qu'il reste à la disposition de notre communauté pour organiser des rencontres au plus haut niveau avec les personnes qualifiées, concernant les thématiques de l'homéopathie, de l'ostéopathie et de l'acupuncture, si les conditions matérielles sont réunies.

2. Concernant le dossier de l'ostéopathie. Des échéances importantes sont attendues, en particulier la publication du décret sur le statut du titre d'ostéopathe (décembre 2006). Les zones de clivage résident :

- dans la reconnaissance du titre pour les ostéopathes non médecins non kinés,
- la durée et la qualité de l'enseignement
- la capacité d'intervenir en première intention
- le droit de prendre en charge les nourrissons de moins de 6 mois..

FORUM

L'association a organisé un forum à Montgeron le 21 octobre 2006 sur le thème : « Médecines complémentaires médecines écologiques ? Soigner autrement »

Monsieur Gerald Héroult, maire de Montgeron a ouvert le forum et l'introduction fut faite par monsieur Georges Tron, député maire de Draveil. Le docteur Pierre Popowski a joué le rôle du modérateur et les intervenants étaient les suivants :

- Docteur Daniel Scimeca : phytothérapie,
- Docteur Udo Giavarini : homéopathie,
- Madame Véronique Germain : acupuncture médecine Chinoise,
- Monsieur Pierre Rémy : ostéopathie,
- Madame Dominique Brunet : sophrologie,
- Monsieur Rémy Grundey : réflexologie plantaire

Cette manifestation fut un succès : 300 personnes étaient présentes dans la salle. Les retours furent nombreux et chaleureux.

PROJETS

Buts : faire de l'APAM une association « socialement efficace »

- Augmenter l'impact
- Rassembler des témoignages de patients (via le bulletin ?)
- Assurer l'ancrage politique
- Développer le lobbying

Pour aller dans ce sens,

Poursuivre :

- la publication de bulletins
- l'organisation d'un Forum par an. Le niveau « régional » serait souhaitable, voire l'organisation d'un Forum en partenariat avec l'Assemblée nationale.
- l'intégration de nouveaux adhérents
- l'intégration de nouvelles personnalités politiques

Développer :

- des contacts avec d'autres associations
- la communication sur les médecines alternatives (au passage, le Ministère avait proposé son aide)

AU TOTAL

« Petite » association mais grosse activité.

L'APAM repose sur une base fragile, tant en nombre d'adhérents qu'en terme de membres impliqués.

Rapport financier :

Notre activité fut quelque peu ralentie au cours de l'année 2005. Les dépenses se sont élevées à 645,87 € (dont frais postaux : 238,54 € ; téléphone : 207 € ; frais de réception : 104,88 € assurance : 94,15 € ; papeterie : 1,30 €) et les recettes à 450 € (dont adhésions : 290 € et dons des adhérents : 160 €).

En revanche, le renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau lors de l'Assemblée Générale fin 2005 a relancé la synergie de notre association en 2006. Les dépenses s'élèvent à 1355,10 € (reprographie : 403,97 € ; frais de réception : 359,50 € ; frais postaux : 343,11 € ; infographie : 100 € ; assurance : 79,43 € ; papeterie : 17,34 € ; téléphone : 51,75 €). Les recettes s'élèvent à 1631,68 €, dont 1070 € de cotisations et 555 € de dons des adhérents (et 6,68 € de solde téléphonique après résiliation). Nombre de nouveaux adhérents nous ont rejoints suite au succès du forum « médecines alternatives-médecines écologiques » d'octobre 2006 (59 adhésions ou ré adhésions en 2 mois). Notre balance est donc positive pour 2006 (+ 276,58 €), malgré l'augmentation conséquente de nos frais de reprographie (près de 30% de nos dépenses) puisque nous n'avons plus de dupli copieur à disposition. Nous n'avons pas eu à financer la location de la salle pour le forum d'octobre, car elle nous a été généreusement prêtée par la ville de Montgeron. Enfin, nous avons résilié la ligne téléphonique portable de l'association en mars, car en dépit d'une utilisation rarissime elle générerait des frais d'abonnement de 17,25 € mensuels. Notre solde au 31/12/06 est de + 4.549 €.

Les deux rapports ont été approuvés à l'unanimité .

- Quitus voté à l'unanimité pour le rapport moral du Président

- Quitus voté à l'unanimité pour le Compte-rendu de gestion du trésorier

Il est ensuite procédé au renouvellement du conseil d'administration : sont sortants : Pierre Popowski, Pierre Rémy, Virginie Camelin.

Sont candidats et élus à l'unanimité : Pierre Popowski, Pierre Rémy et Virginie Camelin.

Le conseil d'administration se compose ainsi de : Virginie Camelin, Udo Giavarini, Rémi Grundey, Irma Knibbe, Ghislaine Popowski, Pierre Popowski, Pierre Rémy, Sophie Taylor, Georges Tron (absent excusé).

Une discussion suit l'assemblée générale et des idées émises par les adhérents présents seront étudiées, comme un partenariat avec UFC que choisir, solidarité Sida, contact avec l'Impatient, la présence de l'Apam sur des salons et contacter l'association des plantes médicinales de Milly la Forêt.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, l'assemblée générale s'est poursuivie par une réunion du conseil d'administration.

Conseil d'administration du 15 décembre 2006

Le conseil d'administration se compose donc de : Virginie Camelin, Udo Giavarini, Rémi Grundey, Irma Knibbe, Ghislaine Popowski, Pierre Popowski, Pierre Rémy, Sophie Taylor, Georges Tron.

Le conseil d'administration a procédé à l'élection du bureau:

Sont candidats aux postes de :

- président : P. Popowski
- secrétaire: I. Knibbe
- trésorière: S. Taylor

Ont été élus à l'unanimité:

- président : Pierre Popowski
- secrétaire : Irma Knibbe
- trésorière : Sophie Taylor

L'OSTÉOPATHIE EN DANGER

Le gouvernement a remis le projet de décrets devant finaliser la réglementation de la profession d'ostéopathe au Conseil d'état le 27 décembre 2006. Après cinq ans d'attente depuis la parution d'une loi qui nous était très favorable (loi du 4 mars 2002), ces décrets étaient censés concrétiser tous les espoirs des ostéopathes et de leurs

patients. Malheureusement, les choix du gouvernement s'avèrent désastreux pour l'avenir de notre profession, ainsi que pour la sécurité des patients consultant un ostéopathe.

La position du gouvernement est:

1. De ne pas définir clairement la profession d'ostéopathe mais de se limiter à la création d'un titre d'ostéopathe, laissant ainsi naître la confusion sur la définition d'un ostéopathe.
2. De ne pas considérer l'ostéopathie comme une nouvelle profession de santé, mais de laisser le partage d'un titre d'ostéopathe aux médecins, kinésithérapeutes et soignants issus d'une formation initiale. Ceci est extrêmement dommageable pour les patients, car le niveau de formation en ostéopathie est très différent pour ces trois types de professionnels, et il sera très difficile pour le patient d'y voir clair !
3. De limiter considérablement les actes d'ostéopathie autorisés, dénaturant ainsi notre concept et son originalité.
4. De limiter son enseignement à 2030 heures, alors que les thérapeutes issus de la formation initiale sont formés aujourd'hui en 5250 heures. On notera avec humour ou consternation que l'argument avancé par le gouvernement pour limiter notre enseignement à 2030 heures est d'assurer la sécurité du patient.

Les orientations choisies par le ministère de la santé sont en totale inadéquation avec ce qui se fait actuellement en Europe. En effet, l'Angleterre, les Pays bas, la Belgique, la Suisse, L'Espagne , Le Portugal et bientôt l'Italie ont choisi de réglementer l'ostéopathie comme une profession de santé validée par une formation de minimum 300 ECTS (unité de formation en université) c'est-à-dire environs 4500 heures. Enfin, l'OMS vient de confirmer que l'ostéopathie devrait être reconnue comme profession de santé avec une formation initiale de minimum 4 années. À l'heure actuelle, le Conseil d'état doit rendre son avis sur la validité de ce projet de décret. Mais quel que soit l'avis du Conseil d'état, le gouvernement pourra publier les décrets en l'état.

L'ensemble des associations d'ostéopathes ont manifesté leur mécontentement, et s'appêtent à réagir avec force le moment venu.

Pierre REMY

Nous publions sur la dernière page de notre bulletin la lettre que l'APAM a adressée aux présidentiables. Le cas échéant les réponses seraient publiées dans notre prochain numéro.

Pour tout renseignement :

Association Pour l'Alternative en Médecine
75, boulevard du Général de Gaulle
91210 Draveil

e mail : associationapam@yahoo.fr

site : http://monsite.wanadoo.fr/asso_altermed

Association loi 1901 déclarée en sous-préfecture d'Evry
le 8 juin 2000 sous le n° 0912011656

Déclarée à la CNIL n°870146

Document imprimé par nos soins



LETTRE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la campagne présidentielle, les Médecins dits à Exercice Particulier (MEP), notamment ceux pratiquant l'homéopathie, l'acupuncture et la phytothérapie, et plus généralement les professionnels mettant en œuvre les thérapies complémentaires reconnues, comme l'ostéopathie et la réflexothérapie plantaire, souhaiteraient connaître votre position de candidat(e) aux élections présidentielles.

A côté des problèmes spécifiques à la profession médicale (démographie, évaluation des pratiques professionnelles, pérennité du paiement à l'acte, DMP...), la spécificité des médecins MEP et des professionnels qui proposent cette offre de soins en médecines complémentaires pose ses propres questions.

En effet, en 20 ans, le nombre de patients déclarant se soigner par homéopathie est passé de 10% à 47%, l'homéopathie est utilisée par 40% de la population¹ et 60% y sont favorables² ; 25 000 médecins en prescrivent³ ; elle représente une part très faible (0,8%) du coût total des médicaments remboursés⁴ et elle coûte 4 fois 1/2 moins cher que les autres médicaments⁵. De même l'ostéopathie qui est plébiscitée par la population et qui représente 5 millions d'actes/an.

C'est pourquoi l'Association Pour l'Alternative en Médecine (APAM), qui rassemble en son sein des patients, utilisateurs de ces pratiques (47% des français), des professionnels et des élus locaux, vous interroge sur votre vision de leur spécificité et vos projets en cas d'élection à la Magistrature Suprême. L'interrogation porte aussi bien sur les méthodes que sur les conditions d'exercice : libre accès des patients aux praticiens pratiquant l'homéopathie ou autres thérapies reconnues, remboursement du médicament homéopathique, intégration du médecin MEP dans notre système de soins, reconnaissance de l'ostéopathie, etc...

Je vous invite donc à prendre en considération notre attente à laquelle vous pouvez répondre soit directement par courrier, soit par email à :

pierre.popowski@wanadoo.fr

J'en assurerai alors la diffusion auprès de nos adhérents qui, à travers la France, sont très à l'écoute de votre position et de leur avenir.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Dr Pierre Popowski
Président de l'APAM

¹ Étude IPSOS 2003

² Le Parisien 31/10/2003

³ Étude MV2 1997

⁴ Données SNPH et comptes de la santé 2002

⁵ GERS et SNPH 2002